

Surveillance sanitaire en Rhône-Alpes

Point de situation n° 2013/26 du 29 août 2013



Crédit photo : JB Ferré / EID Méditerranée

| Signalement accéléré dans 4 départements de Rhône-Alpes |

Dans la région Rhône-Alpes, 4 départements sont concernés par le niveau 1 du plan anti-dissémination du chikungunya et de la dengue. Au niveau 1 est activé le **dispositif de signalement accéléré à l'ARS** des cas suspects importés et de confirmation biologique par le CNR. L'objectif est la détection précoce de tout cas suspect importé pour la réalisation rapide d'une investigation entomologique autour de ce cas et, le cas échéant, un traitement contre les moustiques, afin de prévenir l'installation d'un cycle autochtone.

Ainsi, pour les départements de l'Ardèche, de la Drôme, de l'Isère et du Rhône, ce dispositif qui repose sur le signalement par les médecins et les laboratoires d'analyse, des cas suspects importés, est mis en place depuis le 1^{er} mai et ce, jusqu'au 30 novembre.

Ardèche, Drôme, Isère, Rhône	
CAS SUSPECTS IMPORTES	
Dengue Fièvre > 38,5°C d'apparition brutale ET Au moins un signe algique (céphalées, arthralgie, myalgies, lombalgies, douleurs rétro-oculaires) Sans autre point d'appel infectieux	Chikungunya Fièvre > 38,5°C d'apparition brutale ET Douleurs articulaires invalidantes Sans autre point d'appel infectieux
ET Séjour en zone de circulation du virus dans les 15 jours précédant le début des symptômes (cas importés)	
Dengue	Chikungunya
Data source : World Health Organization; Map Production : Public Health Information and Geographic Information Systems (GIS) World Health Organization	



SIGNALEMENT ACCELERE

Quelques documents utiles :

- [procédure de signalement accéléré](#)
- [fiche de signalement](#)
- [étiquette de transmission CNR](#)
- [instruction de la DGS du 30 avril 2013](#)
- [guide relatif aux modalités de mise en œuvre](#)

Nous assistons depuis une dizaine d'années à l'implantation progressive sur le territoire métropolitain du moustique ***Aedes albopictus***, originaire d'Asie du sud-est, plus communément appelé « moustique tigre ». Sa zone d'implantation est en expansion continue. Arrivé dans les Alpes-Maritimes depuis 2004, puis en Haute-Corse (2006), Corse du Sud, Var (2007), Alpes de Haute-Provence (2010) et Bouches-du-Rhône (2010), il a fini par s'implanter de manière durable également dans le Gard, l'Hérault (été 2011), le Vaucluse (automne 2011) et le Lot-et-Garonne en août 2012. La surveillance entomologique en place dans notre région, depuis plusieurs années, a permis d'estimer à la fin de l'année 2012 que 4 de nos départements (Ardèche, Drôme, Isère et Rhône) devaient être considérés comme colonisés par *Aedes albopictus*, élargissant ainsi sa zone d'implantation.

Ce moustique, d'une espèce particulièrement agressive, peut dans certaines conditions, transmettre les virus du chikungunya et de la dengue. Aujourd'hui, le chikungunya et la dengue sont des arboviroses tropicales en expansion dans le monde. Ainsi, chaque année, des voyageurs, atteints de chikungunya ou de dengue, reviennent ou arrivent en France métropolitaine et peuvent introduire ces virus dans les départements d'implantation d'*Aedes albopictus*, par ailleurs hautement touristiques. Le potentiel d'émergence, voire d'implantation, de ces maladies en Europe et en France métropolitaine a pu être confirmé en 2007 avec une épidémie de chikungunya en Italie (avec plus de 250 cas), en 2010, l'émergence de 2 cas autochtones de chikungunya dans le Var et celle de 2 cas de dengue autochtones dans les Alpes Maritimes.

Ainsi, dès 2006, afin de prévenir et limiter la circulation de ces virus, le ministère de la santé a mis en place un dispositif de lutte contre le risque de dissémination de la dengue et du chikungunya en France métropolitaine.

Ce plan anti-dissémination du chikungunya et de la dengue a défini cinq niveaux de risque* à partir de la surveillance entomologique et humaine : en région Rhône-Alpes, nous sommes concernés, suivant le département considéré par :

- le niveau 0.a : Loire ;
- le niveau 0.b : Ain, Savoie et Haute Savoie ;
- le niveau 1 : Ardèche, Drôme, Isère et Rhône.

Ce dispositif, actualisé chaque année, consiste notamment en :

- Une surveillance entomologique (c'est-à-dire des populations de moustiques), renforcée à partir du 1^{er} mai dans les zones où le moustique est présent ou susceptible de s'implanter. Cette surveillance vise à détecter l'activité du moustique afin d'agir le plus précocement possible pour ralentir la progression de son implantation géographique. En Rhône-Alpes, la surveillance entomologique est assurée par l'entente interdépartementale pour la démoustication (EIRAD).
- Une surveillance des cas humains, par la déclaration obligatoire des infections confirmées à virus chikungunya et dengue et, à partir du niveau 1 du plan, par la mise en place d'un dispositif de signalement accéléré des cas suspects importés.
- Une sensibilisation des personnes résidant dans les zones où le moustique est présent et actif, afin de détruire autour et dans leur habitat tous les gîtes potentiels de reproduction des moustiques.

Le passage en niveau 1 de nos 4 départements (Ardèche, Drôme, Isère, Rhône) a été décidé par la Direction Générale de la Santé, au vu des données de surveillance entomologique. Il a fait l'objet d'un Arrêté ministériel* daté du 31 janvier 2013 et un arrêté préfectoral définit pour chaque département concerné, les modalités de surveillance entomologique et celles des traitements à mettre en œuvre.

Afin de permettre un suivi régulier, un point de situation de cette surveillance est présenté chaque semaine dans le point épidémiologique pendant la période de surveillance renforcée.

Pour en savoir plus :

- dossier Chikungunya-dengue sur le site de l'[ARS Rhône-Alpes](#)
- dossier Maladies à transmission vectorielle sur le site de l'[InVS](#)
- dossier Maladies transmises par les moustiques sur le site de l'[INPES](#)
- [CNR arboviroses](#)
- [EIRAD](#)

*Arrêté du 31 janvier 2013 modifiant l'arrêté du 26 août 2008 fixant la liste des départements où les moustiques constituent une menace pour la santé de la population

* Niveaux de risque du plan anti-dissémination du chikungunya et de la dengue en Métropole :

0 0a absence d'*Aedes albopictus*
0b présence contrôlée

1 *Aedes albopictus* implanté et actif

2 *Aedes albopictus* implanté et actif, **un cas humain autochtone confirmé**

3 *Aedes albopictus* implanté et actif, **un foyer de cas humains autochtones** (au moins 2 cas groupés dans le temps et l'espace)

4 *Aedes albopictus* implanté et actif, **plusieurs foyers de cas humains autochtones** (foyers distincts sans lien épidémiologique ni géographique entre eux)

5 *Aedes albopictus* implanté et actif et épidémie

5a répartition diffuse de cas humains autochtones au-delà des foyers déjà individualisés

5b épidémie sur une zone élargie avec un taux d'attaque

EIRAD (Entente Interdépartementale Rhône-Alpes pour la Démoustication)

Ses missions :

- Surveillance et investigations entomologiques
- Démoustication

CNR Arboviroses IRBA Marseille

Ses missions :

- Expertise microbiologique
- Identification et typage des souches
- Contribution à la surveillance épidémiologique
- Alerte

Bilan de la surveillance renforcée du chikungunya et de la dengue en Rhône-Alpes du 01/05/2013 au 29/08/2013

55 cas suspects de chikungunya ou de dengue ont été signalés dans les 4 départements de niveau 1 de la région.

Dép	Cas suspects signalés	Cas confirmés importés Dengue	Cas confirmés autochtones	En attente de confirmation biologique	Investigations entomo		Cas infirmés
					Prospection*	Traitement LAV	
Ardèche	6	4	0	0	3	0	2
Drôme	6	1	0	0	1	0	5
Isère	11	5	0	0	5	0	6
Rhône	32	10	0	6	12	0	16
Total	55	20	0	6	21	0	29

* il s'agit des prospections réalisées et enregistrées, certaines étant en cours mais non encore comptabilisées. Une prospection est demandée à l'EIRAD si le cas suspect importé était en période virémique lors de son séjour ou passage en département de niveau 1.

Dengue

A ce jour, 20 cas importés ont été confirmés par le CNR. Ils avaient voyagé :

- en Thaïlande (6), en Nouvelle-Calédonie (3), en Indonésie (3),
- en Guadeloupe (3), au Brésil (2), en Guyane (1), au Mexique (1) et en Martinique (1).

Chikungunya

A ce jour, aucun cas de chikungunya n'a été confirmé dans la région.

Situation en France métropolitaine

Au 23 août, 218 cas suspects ont été signalés dans les 17 départements classés en niveau 1 et parmi eux 80 cas importés de dengue et 1 cas importé de chikungunya ont été confirmés.

Pour plus d'information : [synthèse épidémiologique sur le site de l'InVS](#) *

* Les données de Rhône-Alpes rapportées au niveau national peuvent différer légèrement du fait d'une date de mise à jour différente.

Situation dans les départements, collectivités et pays d'outre-mer français

Dengue

- Guyane : L'épidémie de dengue se poursuit sur l'ensemble du territoire guyanais. Depuis le début de l'épidémie (fin septembre 2012), 14 750 cas cliniquement évocateurs de dengue ont été recensés dont 5 102 cas probables ou confirmés.

Pour plus d'information : [point épidémio de la Cire Antilles-Guyane du 2 août 2013](#)

- Saint-Barthelemy : Depuis le début d'épidémie (mars 2013), 580 cas cliniquement évocateurs de dengue ont été recensés dont 263 cas probables ou confirmés.

Pour plus d'information : [point épidémio de la Cire Antilles-Guyane du 14 août 2013](#)

- Saint-Martin : Depuis janvier 2013 (début d'épidémie), 1 780 cas cliniquement évocateurs de dengue ont été recensés, dont 640 cas probables ou confirmés.

Pour plus d'information : [point épidémio de la Cire Antilles-Guyane du 14 août 2013](#)

- Guadeloupe : Depuis le début de l'épidémie (fin mai 2013), 4 100 cas cliniquement évocateurs de dengue ont été recensés dont 840 cas probables ou confirmés.

Pour plus d'information : [point épidémio de la Cire Antilles-Guyane du 22 août 2013](#)

- Martinique : Depuis le début de l'épidémie, déclarée le 22 juillet 2013, 820 cas cliniquement évocateurs de dengue ont été recensés dont 180 cas probables ou confirmés.

Pour plus d'information : [point épidémio de la Cire Antilles-Guyane du 20 août 2013](#)

- La Réunion : Aucun nouveau cas de dengue n'est survenu à la Réunion au cours des 6 dernières semaines. 20 cas autochtones ont été recensés en 2013.

Pour plus d'information : [point épidémio de la Cire Océan Indien du 29 juillet 2013](#)

- Nouvelle Calédonie : Depuis le début de l'épidémie (septembre 2012), 10 976 cas ont été recensés à ce jour. Le pic a été observé en mars.

Pour plus d'information : [site internet de la DASS de Nouvelle Calédonie](#)

Chikungunya

- Nouvelle Calédonie : Au 29 août, 29 cas de chikungunya ont été confirmés. L'épidémie a été déclarée par les autorités sanitaires sur l'ensemble de l'île. La vigilance est d'autant plus grande que la population calédonienne n'est pas immunisée.

EIRAD (Entente Interdépartementale Rhône-Alpes pour la Démoustication)

Ses missions :

- Surveillance et investigations entomologiques
- Démoustication

CNR Arboviroses IRBA Marseille

Ses missions :

- Expertise microbiologique
- Identification et typage des souches
- Contribution à la surveillance épidémiologique
- Alerte

Cette page présente exclusivement l'aspect surveillance entomologique et non le volet investigation entomologique qui est activé après identification d'un cas suspect importé de dengue ou de chikungunya.

Cette veille est assurée par l'EIRAD pour toute la région. Trois cent cinquante deux pièges ont été installés initialement dans les 8 départements de la région. Ils font l'objet de relevés réguliers depuis le 1^{er} mai, qui marque le début de la période de surveillance entomologique renforcée. A ces 352 pièges, il faut ajouter 35 pièges installés en cours de saison suite à la détection de la présence du moustique soit au total 387 pièges installés au 29 août 2013.

Département niveau 0a ou 0b	Nb pièges	Département niveau 1	Nb pièges
Ain	51	Ardèche	43
Loire	35	Drôme	40
Savoie	47	Isère	71
Haute-Savoie	30	Rhône	70
Total	163	Total	224

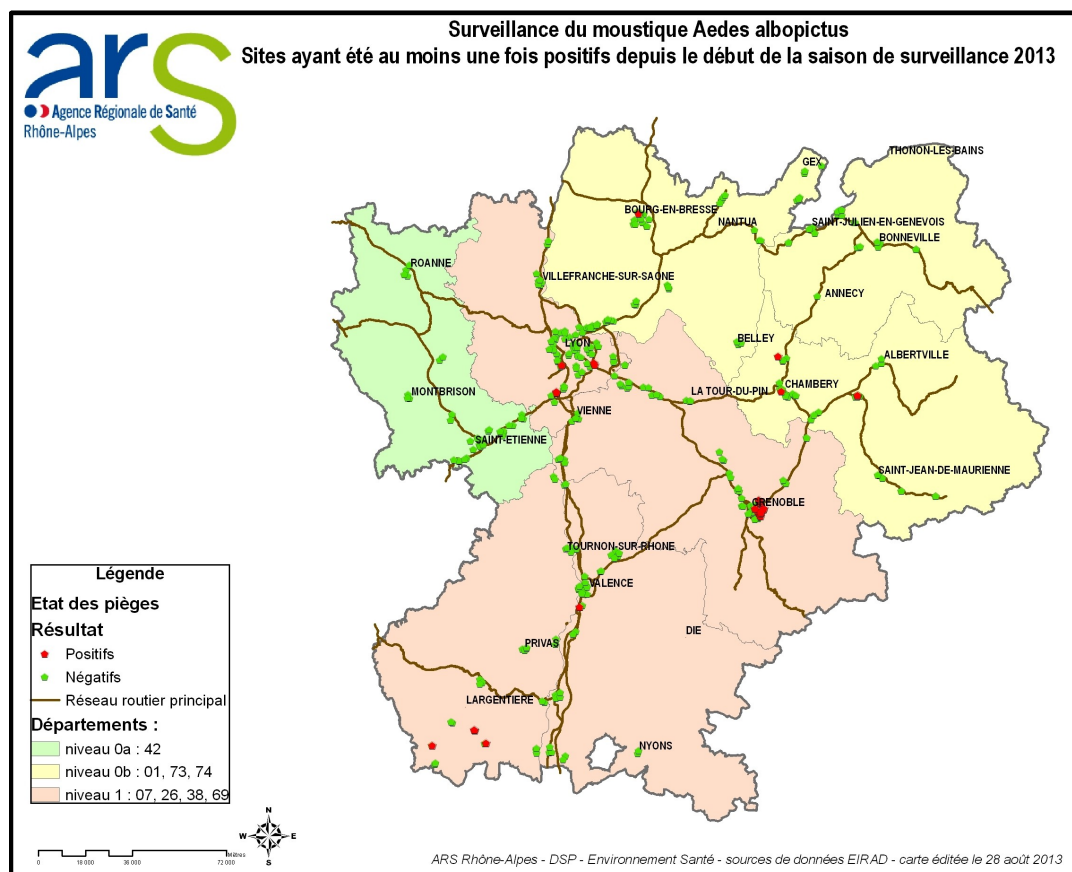
La fréquence de relevés des pièges est bi-mensuelle, quel que soit le niveau du département. Les modalités de traitement diffèrent :

- pour un **départements de niveau 0** : lors de l'identification d'un piège positif, un traitement adapté est mis en œuvre (destruction de gîte, traitement larvicide et adulticide, le cas échéant). La fréquence des relevés est alors augmentée jusqu'à ce que le piège redevienne négatif. L'objectif est de **retarder l'implantation** de *Aedes albopictus*.
- pour un **département de niveau 1** : au vu des résultats, il peut être nécessaire de mettre en œuvre des traitements larvicides afin de réduire la densité vectorielle. L'objectif de la surveillance est de **suivre le développement** de la population d'*Aedes albopictus*, qui, à ce stade, est déjà implantée.

Depuis le 14 août, trois nouveaux sites ont révélé la présence d'*Aedes albopictus* : Bourg en Bresse dans l'Ain, Vallon-Pont-d'Arc en Ardèche et Pierre-Bénite dans le Rhône. Ils s'ajoutent à ceux déjà identifiés aux Vans et à Ruoms en Ardèche, à Porte-les-Valence dans la Drôme, à Saint-Martin-d'Hères, Gières, Corenc, Poisat, Grenoble et Meylan en Isère, à Saint-Priest et Grigny dans le Rhône et à Aiton-Bourgneuf (aire de ferroutage), Aix-les-Bains et Chambéry en Savoie.

Ainsi, l'observation du moustique *Aedes Albopictus* progresse dans la région depuis le début de la période de surveillance. L'adoption des [mesures de prévention](#) qui reposent sur la destruction mécanique des gîtes larvaires reste le moyen le plus efficace pour lutter contre la prolifération du moustique « tigre ».

Carte des pièges installés en région Rhône-Alpes, situation au 29 août 2013



EIRAD (Entente Interdépartementale Rhône-Alpes pour la Démoustication)

Directrice de la publication :

Dr Françoise WEBER,
directrice générale de l'InVS

Rédacteur en chef :

Olivier Catelinois, responsable de la Cire Rhône-Alpes

Comité de rédaction :

Delphine Casamatta
Elodie Munier
Isabelle Poujol
Jean-Marc Yvon

Diffusion :

CIRE Rhône-Alpes
ARS Rhône-Alpes
129, rue Servient
69 418 LYON Cedex 03
Tel : 04 72 34 31 15
Fax : 04 78 60 88 67
Mail :
ars-rhonealpes-cire@ars.sante.fr

www.invs.sante.fr
www.ars.rhonealpes.sante.fr